

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2024
Délibération n°2024-03-22

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi quatorze du mois de mars deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :

M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absent :

M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT & M. Jean-Luc POINTEAU.

FINANCES – BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2024
- Maquette réglementaire des budgets annexes suivants : Bluchets, Noé Grée, Bourg Besnier, Bel Air.

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240327-2024-03-22-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2024.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

▪ **Budget annexe Bluchets - BLAIN**

Section de fonctionnement		BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024
Dépenses		2 190 800,00 €	Recettes		2 190 800,00 €
011	Charges à caractère général	63 500,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	823 214,48 €
023	Virement à la section d'investissement	877 020,00 €	70	Ventes de produits	
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières	5 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	54 005,52 €
67	Charges spécifiques				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 230 780,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 299 680,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	13 900,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	13 900,00 €
Section d'investissement		BP 2024	Section d'investissement		BP 2024
Dépenses		2 107 800,00 €	Recettes		2 107 800,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	612 152,77 €			
16	Remboursement des emprunts	195 967,23 €	021	Virement de la section de fonctionnement	877 020,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 299 680,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 230 780,00 €

▪ **Budget annexe Bel Air - BOUVRON**

Section de fonctionnement		BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024
Dépenses		2 704 580,00 €	Recettes		2 704 580,00 €
011	Charges à caractère général	109 000,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 289 679,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 227 520,00 €	70	Ventes de produits	211 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières	1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	30 001,00 €
67	Charges spécifiques	302 660,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 055 880,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 165 880,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	8 000,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	8 000,00 €
Section d'investissement		BP 2024	Section d'investissement		BP 2024
Dépenses		2 283 400,00 €	Recettes		2 283 400,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 092 018,49 €			
16	Remboursement des emprunts	25 501,51 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 227 520,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 165 880,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 055 880,00 €

▪ **Budget annexe Bourg Besnier - LA CHEVALLERAI**

Section de fonctionnement		BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024
Dépenses		380 551,00 €	Recettes		380 551,00 €
011	Charges à caractère général	31 800,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	67,69 €
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	70	Ventes de produits	
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	74	Subventions d'exploitation	50 000,00 €
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	433,31 €
67	Charges spécifiques	1,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 450,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	324 250,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 800,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 800,00 €
Section d'investissement		BP 2024	Section d'investissement		BP 2024
Dépenses		533 483,78 €	Recettes		533 483,78 €
001	Résultat d'investissement reporté	209 233,78 €	16	Emprunts	191 033,78 €
16	Remboursement des emprunts		021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	324 250,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 450,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240327-2024-03-22-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

▪ **Budget annexe Noé Grée – LE GAVRE**

Section de fonctionnement		BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024
Dépenses		820 300,00 €	Recettes		820 300,00 €
011	Charges à caractère général	25 200,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	80 675,37 €
023	Virement à la section d'investissement	80 200,00 €	70	Ventes de produits	
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	24,63 €
67	Charges spécifiques				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	809 200,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	834 400,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 200,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 200,00 €
Section d'investissement		BP 2024	Section d'investissement		BP 2024
Dépenses		1 218 575,57 €	Recettes		1 218 575,57 €
001	Résultat d'investissement reporté	384 175,57 €	16	Emprunts	329 175,57 €
16	Remboursement des emprunts		021	Virement de la section de fonctionnement	80 200,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	834 400,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	809 200,00 €

Le règlement financier adopté au Conseil communautaire du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil communautaire puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2024 par M. le Vice-président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2024 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la commission Développement Economique du 14 novembre 2023 ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 19 février 2024 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver**, le Budget primitif 2024 des budgets annexes Bluchets, Noé Grée, Bourg Besnier, Bel Air tels que présentés en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements entre chapitres pour ces budgets gérés en M57 lors de l'exercice budgétaire 2024, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 24 VOIX POUR / 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 27/03/2024

Les secrétaires de séance
Jean-Luc POINTEAU Nicolas OUDAERT

La Présidente
Rita SCHLADT